



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 16 MARS 2017

L'ordre du jour de cette séance plénière comportait 2 points : le budget (qui fait habituellement l'objet d'une journée entière de groupe de travail) ainsi que la présentation de la nouvelle application commune aux vérificateurs de la DRFiP et la DIRCOFI, Rialto Mémo.

Après lecture des déclarations liminaires, le Président a voulu imposer une inversion de l'ordre du jour sur demande des représentants de la DRFiP et de la DIRCOFI.

Alors que Solidaires Finances avait dénoncé dès la liminaire l'absence de document préparatoire pour Rialto Mémo, le représentant de la DIRCOFI a voulu s'engager dans une présentation orale sur le fond. Nonchalamment, il a prétexté que cette application avait déjà été présentée aux organisations syndicales en groupe de travail national. Les membres du CHSCT auraient donc dû, selon lui, se procurer les documents de ce GT. En complet déni, il s'est ridiculisé en ajoutant qu'il n'avait pas à fournir de document préparatoire en prétendant que Rialto Mémo n'était pas un projet important. Or, Rialto Mémo est bel et bien une nouvelle application susceptible de modifier les conditions de travail.

Après avoir vertement semoncé l'attitude du représentant de la DIRCOFI, nous avons refusé d'aborder le sujet sur le fond et exigé une suspension de séance. Sur la proposition de Solidaires Finances, il a été décidé le report de ce sujet à la prochaine réunion qui se tiendra le 22 mai. Le Président a suivi cette proposition, admettant que le CHSCT, comme lui-même (en tant que Directeur Régional des Douanes), était dans l'incapacité de se faire une opinion en l'absence de document préparatoire.

Espérons que le représentant de la DIRCOFI retiendra que le CHSCT n'est pas une instance de seconde zone.

Un rapport d'activité 2016 du CHSCT a été présenté. Comme chaque année, l'intégralité des crédits disponibles a été utilisée.

Pour 2017, nous avons déploré la baisse de la dotation par agent qui recule de 129 à 117 € soit une baisse de près de 10 %, dans un contexte où les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Ainsi, le CHSCT du Nord dispose en 2017 d'un budget dédié de 590 000 € pour les financements des projets des différentes administrations financières.

Une enveloppe prévisionnelle a été votée pour les formations assurée par le CHSCT à hauteur de 70 000 €. De même, l'enveloppe destinée à financer les aménagements préconisés par la médecine de prévention est renouvelée pour 50 000 €.

Concernant les financements de projets la DRFiP, il n'y a eu qu'un seul avis défavorable. A l'initiative de Solidaires Finances, le CHSCT a refusé de financer le nouveau plan d'évacuation au CFP de Lomme. En effet, cette demande fait suite aux fusions de service imposées par la DRFiP qui doit assumer la charge financière des réorganisations infligées aux agents. A contrario, le financement des nouveaux plans d'évacuation suites aux travaux de rénovation à Kennedy a été accepté.

Voici d'autres exemples de financements validés pour la DRFiP :

- le désamiantage de conduits de ventilation (CFP Maubeuge)
- des travaux d'étanchéité des fenêtres (CFP Douai)
- des stores (Kennedy, Roubaix CH, CFP Douai, Bailleul, Halluin, Fourmies)
- des travaux d'éclairage (CFP Tourcoing, Centre d'Encaissement, Roubaix CH, Avesnes-sur-Helpe, Solesmes)
- des BAES (Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité) sur différents sites
- l'installation d'un guichet de sécurité (Masnières)
- l'installation d'un chauffage radiant à l'accueil (CFP Armentières)
- la pose d'un revêtement de sol (Roubaix CH)
- des bottes (Domaines)

A l'opposé, les financements suivants ont notamment été refusés pour d'autres administrations :

- les remises à neuf complètes de 2 systèmes de chauffages pour 80 000 € et 28 000 €. Le CHSCT peut prendre en charge les travaux d'amélioration du chauffage (ex : ajout de radiateurs supplémentaires) mais en aucun cas les travaux liés à la vétusté.
- la réfection d'une clôture. La sécurité des locaux ne relève pas du CHSCT
- des gilets de sauvetages obligatoires pour certains agents des douanes. L'équipement obligatoire doit être fourni par l'employeur.
- l'achat de gants en cuir pour l'ouverture des wagons par les douaniers. La SNCF finance cet équipement à ses employés. Il doit en être de même à la douane.
- des casques téléphoniques. L'employeur doit fournir le matériel de travail.

En questions diverses, Solidaires Finances a demandé au Président du CHSCT d'interpeller le ministère au sujet d'un site pamphlétaire qui met en cause les agents du contrôle fiscal.